

## Conseils extraordinaires des écoles publiques de SMU, le 22 mai 2014

### Notes de l'APE Petites Maisons

Présents (pour les écoles maternelle et élémentaire des Petites Maisons):

- les équipes enseignantes,
- les représentants de la mairie (M. le Maire et les élus/délégués/responsables liés à la commission école),
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN),
- l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN),
- les parents délégués (S.Autret, A.Jacquemin, C.Legout, A.Letoublon, E.Licken, F.Raymond, M.Vocale).

Ordre du jour: vote sur la volonté de présenter au rectorat une demande d'expérimentation pour les rythmes scolaires à la rentrée 2014, suite au nouveau décret du 7 mai 2014.

### 1. Contexte

Suite à la sortie d'un nouveau décret sur les rythmes scolaires le 7 mai 2014, la "commission municipale élargie écoles" de St Martin d'Uriage a entériné le 20 mai 2014 la volonté de présenter au rectorat de l'académie une demande de mise à jour du [PEdT](#) arrêté cet hiver, et a convoqué dans ce but pour le 22 mai 2014 un conseil d'école extraordinaire des trois écoles publiques de la commune (école primaire de Pinet, écoles maternelle et élémentaire des Petites Maisons).

Ce conseil extraordinaire s'est tenu en parallèle et dans le même local pour les trois écoles, sauf pour sa conclusion consistant dans le vote, tenu séparément pour chaque école.

Ces notes de l'APE Petites Maisons résument, en se focalisant sur les écoles des Petites Maisons, les points essentiels débattus pendant ce conseil extraordinaire.

### 2. Présentation de la proposition et discussion

Mme Conry, responsable de la commission municipale écoles, a rappelé le PEdT actuel, et le contenu du nouveau décret permettant l'expérimentation: notamment, la permission de distribuer les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées plutôt que sur 9 (tout en conservant 5 matinées d'une longueur maximale de 3h30).

Avant de donner la parole aux directrices d'école pour la suite de la réunion, elle a aussi résumé les points échangés lors de la commission municipale élargie du 20 mai 2014, et les raisons principales qui ont poussé cette commission à voter en faveur d'un nouveau scénario:

- a. le scénario actuel met à risque la réussite du recrutement des intervenants qualifiés pour les parcours éducatifs, car la disponibilité de personnel local est insuffisante, et les intervenants provenant de l'agglomération ne trouvent pas intéressant (financièrement et pour l'emploi du temps) de remonter la combe pour 90 minutes d'activité rémunérée;

- b. dans le scenario actuel, les après-midis courts dans l'enseignement du lundi et du jeudi sont néfastes pour la pause des petits, qui se retrouveraient à être réveillés pendant leur sieste, trop courte surtout pour ceux qui n'utilisent pas la cantine.

La réunion a donc procédé en discutant les deux possibles horaires faisant l'objet du vote à l'ordre du jour:

Scenario actuel validé cet hiver avec la DASEN						Nouveau scenario permis par le nouveau décret					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h						7h					
8h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	8h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h
9h	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h 30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	9h	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 11h45 3h 15	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30
10h						10h					
11h						11h					
12h	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Garderie du midi 12h - 13h 1h	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	12h	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Garderie du midi ? 11h15 - 12h45 ? 1h ?	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45
13h			Lien possible vers le centre de loisirs à partir de 12h			13h			Lien possible vers le centre de loisirs?		
14h	Enseignement 13h45 - 15h 1h15	Enseignement 13h45 - 15h45 2h		Enseignement 13h45 - 15h 1h15	Enseignement 13h45 - 15h45 2h	14h	Enseignement 13h45 - 16h 2h15	Enseignement 13h45 - 16h 2h15		Parcours éducatif 13h45 - 16h 2h15	Enseignement 13h45 - 16h 2h15
15h	Parcours éducatif 15h-16h30 1h30			Parcours éducatif 15h-16h30 1h30		15h					
16h	Périscolaire 16h30 - 18h15 1h45	Périscolaire 15h45 - 18h15 2h30		Périscolaire 16h30 - 18h15 1h45	Périscolaire 15h45 - 18h15 2h30	16h	Périscolaire 16h - 18h15 2h15	Périscolaire 16h - 18h15 2h15		Périscolaire 16h - 18h15 2h15	Périscolaire 16h - 18h15 2h15
17h						17h					
18h						18h					

Parmi les commentaires échangés:

- Le choix du jour pour le parcours éducatif dans le nouveau scenario est dicté par les contraintes suivantes: le lundi et le mardi sont exclus par choix des écoles (conflit avec les horaires des intervenants extérieurs prévus), et le vendredi est à priori proscrit par la DASEN (contraire, comme les chrono-biologistes, à une rupture de 5 demi-journées pour le weekend, et soucieuse aussi d'éviter l'absentéisme du vendredi). Les enseignants étaient de leur côté partagés sur le choix entre jeudi et vendredi: certains auraient préféré le vendredi en le considérant un après-midi très difficile pour l'enseignement, d'autres pour les mêmes raisons poussaient pour le jeudi en citant l'expérience du Versoud (où après l'adoption des nouveaux horaires la journée la plus difficile pour l'enseignement s'est révélée être le jeudi).
- Horaires des navettes à la sortie d'école: dans le nouveau scenario, le départ des navettes serait anticipé à 16:00, de façon à obtenir le minimum d'attente possible pour les élèves. Il n'était pas certain pendant la réunion que la même réduction d'attente serait possible dans le scenario actuel, où les horaires de fin de journée sont plus irréguliers (le PeDT actuellement déjà validé ne prévoit pas de changements d'horaires des navettes). La commune gère directement ses transports scolaires (sans passer par la gestion de l'agglomération), mais la ligne de bus en lien avec le collège doit être synchronisée: ceci sera parmi les points discutés avec le transporteur (relance de marché).
- Horaire de début le mercredi: pour les chrono-biologistes la régularité est clef, donc un début plus tardif que les autres jours n'est pas recommandable, et il créerait aussi un problème de liaison avec le centre de loisirs, pour ne pas faire déjeuner trop tard les enfants.
- Possibilité de décaler d'un an l'application de la réforme: Monsieur l'IEN a clarifié très formellement que décaler l'application de la réforme n'est pas une option pour nous; il a

précisé que les communes qui n'ont pas soumis un projet d'horaires selon le décret de réforme (6% en toute la France) se verront imposer des horaires d'office par la DASEN, et la préfecture sera chargée de l'application.

- Approbation des demandes de nouveau scénario: suite aux demandes permises par le nouveau décret (date limite de dépôt le 6 juin), l'approbation ou le rejet seront rendus par le rectorat vers fin juin, en considérant dans la décision le bien-être éducatif des enfants, la cohérence et la validité du PeDT, l'avis de l'ensemble des partenaires, et les solutions prévues pour le transport.

Le compte-rendu de chaque conseil d'école pourra exprimer sans doute plus en détail le contenu de ces discussions.

A la fin du débat et des commentaires de chacun, l'assemblée s'est séparée en trois locaux différents, pour permettre le vote dans chaque conseil d'école séparément.

### 3. Résultat du vote

Ecole primaire de Pinet:

- confirmation du scénario déjà validé avec la DASEN (voir compte-rendu Pinet pour détails).

Ecole maternelle des Petites Maisons: sur 10 votes,

- 1 vote pour le scénario déjà validé avec la DASEN,
- 9 votes pour le nouveau scénario proposé.

Ecole élémentaire des Petites Maisons: sur 18 votes,

- 7 votes pour le scénario déjà validé avec la DASEN,
- 11 votes pour le nouveau scénario proposé.

La majorité des conseils d'école a donc entériné la volonté de la commission municipale élargie de proposer un nouveau scénario selon le nouveau décret.

La mairie informera sur la suite, sachant que le manque d'unanimité pourrait rendre moins facile l'approbation par le rectorat.